

21 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

(Eurolist)

Par courrier du 21 novembre 2007, la société d'assurance mutuelle MACIF (2 et 4 rue de Pied de Fond, 79000 Niort), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 juillet 2007, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale Mutavie (1), les seuils de 95%, 90% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL et détenir directement et indirectement 3 063 410 actions OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL représentant autant de droits de vote (2), soit 51,77% du capital et des droits de vote (3) de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation de capital de la société OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (4).

La société MACIF a précisé détenir, au 21 novembre 2007, la même participation dans OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL, à savoir 3 063 410 actions OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL représentant autant de droits de vote, soit 51,77% du capital et des droits de vote de cette société (3).

-
- (1) Mutavie est une filiale contrôlée à 95% par la MACIF.
 - (2) Dont 520 330 actions détenues par Mutavie.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 5 917 580 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (4) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-192 en date du 14 juin 2007.